

---

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Projet pédagogique autour d'un aménagement d'une haie champêtre et d'un jardin aromatique dans le groupe scolaire Lavoisier**

---

*Mesdames, Messieurs*

*Dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2010 organisée par la Région Poitou-Charentes, le service éducation souhaite mener deux actions pédagogiques au sein du groupe scolaire Lavoisier. La première consisterait en la plantation d'une haie champêtre et la seconde impliquerait les élèves, durant l'année scolaire 2010-2011, dans la création et l'entretien d'un jardin pédagogique. A l'image de l'action de parrainage de la plantation d'arbres place Winston Churchill avec les élèves du groupe scolaire Littré-Lakanal, ces actions visent à sensibiliser les enfants sur le rôle de la nature et sa fragilité.*

*Ce projet s'inscrirait en soutien des aménagements d'une partie des espaces extérieurs du groupe scolaire dans le cadre du projet de rénovation urbaine d'Ozon.*

*Selon la valeur d'exemplarité du projet, l'aide régionale pourrait atteindre au maximum 80% des dépenses subventionnables de l'opération. L'assiette subventionnable pour ce type d'opération se situant généralement entre 2000€ et 15000€ HT.*

*Les plantations et la création du jardin seraient réalisés en régie. Outre la collaboration convenue avec l'Education Nationale, un partenariat avec le CPIE ou une association de protection de l'environnement pourrait être conclu.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L2121-29 du code générale des collectivités territoriales sur les attributions du conseil municipal,

**VU** l'accord de l'Education Nationale quant à la mise en oeuvre de ce projet avec les classes de maternelle et élémentaire des écoles Lavoisier,

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable,

**CONSIDÉRANT** que cette action vient en soutien du projet de rénovation urbaine et de son objectif de sensibilisation des habitants au respect des aménagements en général et des plantations en particulier,

**CONSIDERANT** que cette action participe aux qualités paysagères du quartier,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de valider la réalisation du projet pédagogique autour d'un aménagement d'une haie champêtre et d'un jardin aromatique dans le groupe scolaire Lavoisier.
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter les financements auprès de la région Poitou-Charentes, et à signer les éventuelles conventions de partenariat

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 12 juillet 2010  
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault